

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014**

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LUCBEREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, Mme GIRAUDON, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

Pouvoirs : Madeleine COIG à Joseph LEES  
Valérie SARTOLOU à Denise MICHAUT  
Robert BAREILLE à Aurélie GIRAUDON  
Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY

Excusés : Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

REÇU

Le - 8 OCT. 2014

SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE

**RAPPORT N° 140925-28-SER-**

### **RESTAURATION SCOLAIRE : AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHÉ** **LOT N° 6 « VOLAILLES »**

M. SOUMET précise que dans le cadre de la consultation engagée pour l'achat des denrées alimentaires pour l'année 2014, le lot n° 6 « VOLAILLES » a été confié aux Etablissements LACRAMPE, Volailleur à VERDETS.

Or, Monsieur LACRAMPE nous a informés, durant l'été, de la cession de son entreprise à la SARL Les fils d'Escalière de TARBES.

Aussi, il convient de signer un avenant de transfert du marché à cette société faisant apparaître, notamment, les sommes restant dues aux deux parties.

**Par conséquent,**

Ouï cet exposé,

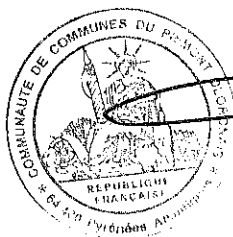
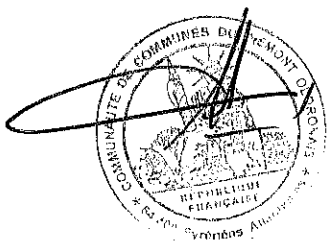
**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité. M. LACRAMPE ne participant pas au vote.**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant de transfert du marché Lot 6 « Volailles » avec la SARL les Fils d'Escalière.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 25 septembre 2014

Suivent les signatures

Affiché le 02.10.14



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU  
Le - 8 OCT. 2014  
SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE